

Décision n° CODEP-DIS-2020-048031 du 5 octobre 2020 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la domiciliation d'un organisme agréé mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-40 et R. 4451-44 ;

Vu le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants, notamment son article 10 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2017-009614 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 mars 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu le courriel du 25 août 2020, de l'organisme MEDI-QUAL, informant l'Autorité de sûreté nucléaire du changement de la domiciliation de l'organisme et les documents annexés à ce courriel,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 7 mars 2017 susvisée est modifié ainsi qu'il suit : l'adresse : « 40 avenue Ferdinand de Lesseps, zone d'activités Actipolis à CANEJAN (33) » est remplacée par l'adresse : « 30 avenue Gustave Eiffel à PESSAC (33) ».

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les vérifications en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'organisme MEDI-QUAL et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 5 octobre 2020,

Signé par
**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la directrice générale adjointe**

Anne-Cécile RIGAIL